

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 11 octobre 2019 portant désignation du responsable de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;
Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4;
Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier, ensemble l'arrêté du 19 juin 2019 portant changement de dénomination et modification des attributions de missions du contrôle général économique et financier;
Vu le décret du 19 février 2015 portant nomination de M. Jean-Pierre Guerin dans le grade de contrôleur général de 1^{re} classe;
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Jean-Pierre Guerin, contrôleur général de 1^{re} classe, est désigné pour diriger la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier à compter du 14 octobre 2019 et, à compter de la même date, mis à disposition de la mission « Santé » le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle de l'AP-HP.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 11 octobre 2019.

Pour les ministres et par délégation :
La cheffe du contrôle général économique et financier,
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE